

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le VINGT ET UN AOÛT à 20 heures 30, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en **session ordinaire** sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

Ordre du jour :

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 juin 2014**
- ✓ **Rentrée scolaire : effectifs, organisation**
- ✓ **Ressources Humaines :**
 - ✓ **Recrutement poste entretien des locaux**
 - ✓ **Création de poste**
- ✓ **Associations :**
 - ✓ **Forum des associations**
 - ✓ **Journée du patrimoine du 21 septembre**
- ✓ **Bibliothèque : journée « carnet de voyage »**
- ✓ **Révision du Plan de Prévention des Risques (glissement de terrain et chute de blocs)**
- ✓ **Agglomération d'Agen : rétrocession de lotissement privé**
- ✓ **Amicale des Maires de France : délibération (DGF)**
- ✓ **Questions d'actualité**

Etaient présents : Patrick BUISSON, Jean-Michel RENOUE, Claude PRION, Marcelle MANEIN, André PUJOL, Jean-Claude PATINEC, Sandrine CURIE, Boris BRU, Aude MARCELLI, Jean-Pierre JOUVE, Paola CAMPOS

Excusés : Pascale TOUSSAINT (a donné pouvoir à Marcelle MANEIN), Delphine SCOPEL, Patrick COUDERC (a donné pouvoir à Jean-Michel RENOUE), Caroline VIDAL

Secrétaire de séance : Jean-Claude PATINEC

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 24 juin 2014.

**RENTRÉE SCOLAIRE
EFFECTIFS, ORGANISATION**

Claude PRION informe les conseillers de l'effectif scolaire prévisionnel au 1^{er} janvier 2015 : 88 élèves.

L'extension du bâtiment préfabriqué accueillant la quatrième classe sera livrée lundi 25 août.

Représentants de la Maison de l'Enfance, enseignantes et élus de la commission Enfance/Jeunesse se réuniront mardi 26 août pour évoquer les bases de l'organisation partagée de l'année scolaire à venir.

Le matériel commandé pour la cantine (piano de cuisson et four) sera livré demain et mis en service lundi prochain.

Claude PRION explique que la révision des emplois du temps de l'ensemble du personnel Enfance est en cours de finalisation et sera rapidement présenté.

RESSOURCES HUMAINES :
RECRUTEMENT POSTE ENTRETIEN DES LOCAUX

Après étude par la commission Enfance/Jeunesse de l'emploi du temps de l'ensemble du personnel communal affecté aux services restauration et école et considérant le maintien en congé maladie de Béatrice BAILLON, il est proposé l'embauche d'une personne pour assurer une partie de l'entretien des locaux à 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre pour une durée d'un an renouvelable en Contrat Unique d'Insertion.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour ce recrutement selon les modalités énoncées ci-dessus.

Monsieur le Maire est chargé d'adresser une demande auprès de Pôle Emploi.

RESSOURCES HUMAINES :
CRÉATION DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 30 heures hebdomadaires en raison de l'augmentation de la charge de travail,

Le Maire propose à l'assemblée,

d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

TITULAIRES – Filière technique				
Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	2	2	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	3	2	1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2014,
- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget communal.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Marcelle MANEIN précise que le forum des associations est programmé vendredi 12 septembre à 18h30. Elle souhaiterait que les invitations soient adressées individuellement par voie postale.

La réunion préparatoire du 26 août prochain permettra de réfléchir avec les associations présentes à des idées innovantes pour attirer un plus large public.

JOURNÉE DU PATRIMOINE DU 21 SEPTEMBRE

A l'occasion des journées du patrimoine, Marcelle MANEIN, en partenariat avec Jean-Etienne SOULIÉ, propose dimanche 21 septembre une journée découverte des richesses patrimoniales bajamontaises : grottes troglodytes, fontaines... la visite est limitée à 20 personnes.

BIBLIOTHÈQUE : JOURNÉE « CARNET DE VOYAGE »

La bibliothèque propose dimanche 28 septembre de 10h à 18h une animation intitulée « Carnets de voyages » en partenariat avec la Bibliothèque Départementale du Lot-et-Garonne : exposition, rencontres avec Jean-Michel et Laure ARQUEY, auteurs du carnet de voyage « Sur les pas du Che », ateliers écriture, aquarelle, photos...

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (glissement de terrain et chute de blocs)

Au mois de mai dernier, les services de l'Etat ont ordonné une révision des Plans de Prévention des Risques communaux ou intercommunaux car basés sur des données jugées anciennes.

Les premières conclusions de cette étude menée pour notre commune par le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) démontrent que les zones à risque fort de glissement de terrain ont bougé et significativement augmenté impactant des parcelles classées constructibles lors du Plan Local d'Urbanisme de 2007, validées en 2013 par le PLU intercommunal.

Le dossier final et l'arrêté préfectoral sont en cours d'élaboration.

AGGLOMÉRATION D'AGEN : RÉTROCESSION DE LOTISSEMENT PRIVÉ

Monsieur le Maire explique que les lotisseurs privés peuvent faire la demande d'une rétrocession des réseaux et voiries de leurs lotissements dans le domaine public. Ainsi, les voiries (et leurs espaces communs) seraient intégrées dans le domaine public communal, tandis que les réseaux (eau potable, eaux pluviales, assainissement, éclairage public) seraient intégrés dans le domaine public de l'Agglomération d'Agen.

Le Bureau Communautaire a validé une procédure de rétrocession de ces réseaux et voiries de lotissements des communes membres.

Cette procédure dispose que les réseaux et voiries des lotissements, dont le permis d'aménager a été délivré jusqu'au 31 décembre 2013, et pour lesquels aucun cahier des charges n'est opposable pour l'application de normes de conformité, seront rétrocédés dans le domaine public.

L'Agglomération d'Agen propose à ses communes membres un service d'aide juridique pour la régularisation de ces procédures complexes.

Seul le lotissement « Donati » est concerné sur notre commune.

Monsieur le Maire propose de recontacter les propriétaires à ce sujet.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer. Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Bajamont rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Bajamont estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bajamont soutient, à 11 voix favorables et 2 abstentions les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est fixé au 30 septembre 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,
Jean-Michel RENOU

Claude PRION

Marcelle MANEIN

André PUJOL

Jean-Claude PATINEC

Sandrine CURIE

Boris BRU

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Paola CAMPOS